

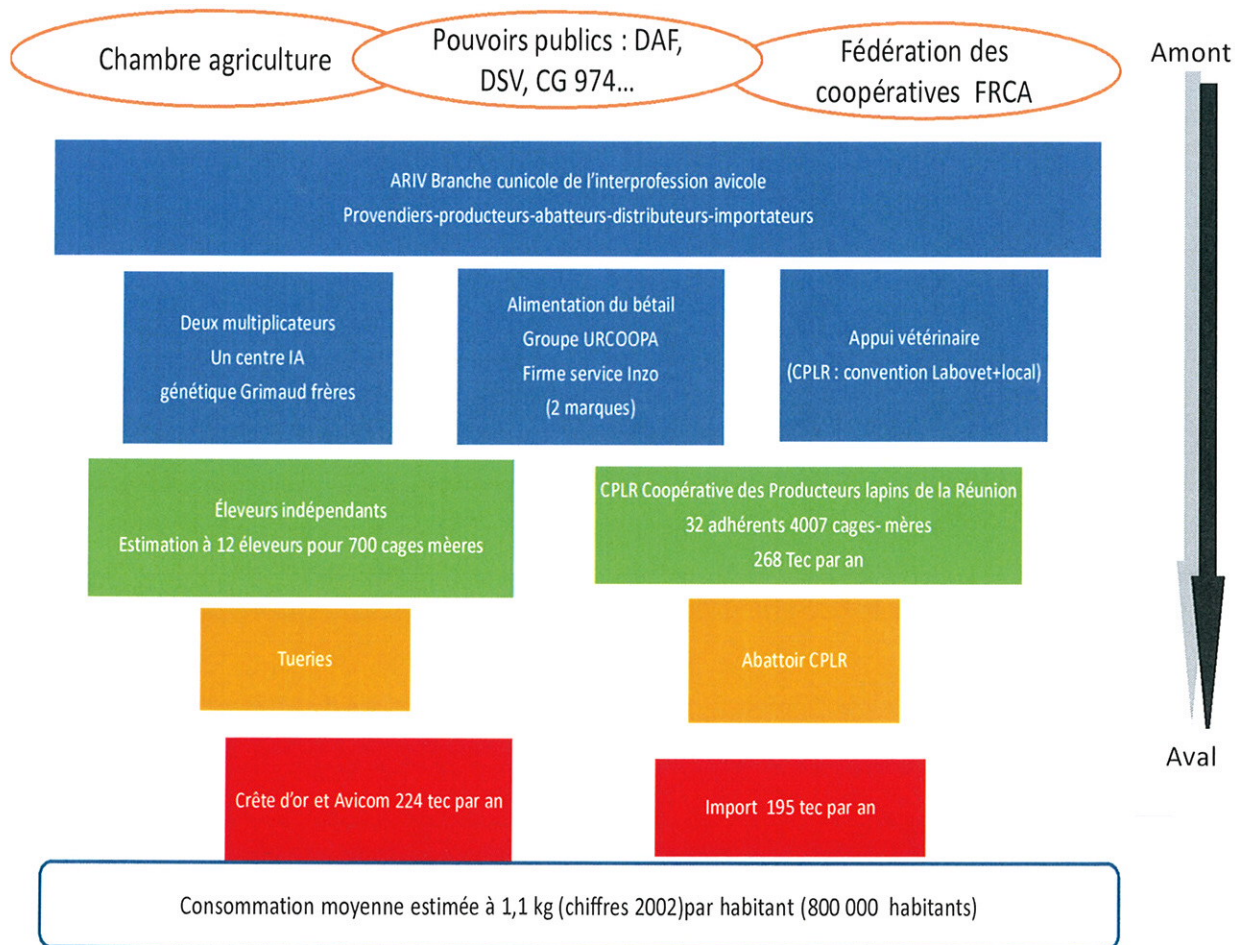
**Synthèse du compte rendu d'audit de la filière cunicole de l'île de la Réunion**  
**13 janvier au 22 janvier 2010**

**Préalables :**

Cette mission s'est déroulée sur une période de 10 jours ce qui a permis de rencontrer plus de 25 personnes en entretien tête à tête, éleveurs, représentants des organisations professionnelles, des institutions et collectivités territoriales.

Les personnes interviewés ont été sélectionnés collégialement et les rencontres avec les éleveurs et anciens éleveurs se sont déroulées dans la mesure du possible in situ, sur leurs exploitations, favorisant ainsi l'échange pour analyser la nature et l'origine des difficultés qu'ils rencontrent ou ont rencontré et connaître leurs sentiments sur l'avenir de la filière locale et les voies d'optimisation.

**Organisation commentée de la filière cunicole réunionnaise et chiffres clés**



La filière réunionnaise a toujours été perçue, vu de métropole, comme une filière très organisée avec des résultats techniques meilleurs que ceux des DOM en général et proches de ceux de la métropole. La Réunion représente plus des trois quarts de la production totale des DOM.

De 2005 à 2010, la production cunicole à la Réunion a peu évolué en tonnage. Pourtant, on dénombre de nombreuses cessations d'activité en production rationnelle comme en production traditionnelle (plus difficile à chiffrer). Pour la production organisée, la coopérative CPLR comptabilise 21 arrêts d'élevages sur cette période, majoritairement pour des raisons sanitaires ayant engendré des pertes économiques quelquefois très significatives.

**L'interprofession volailles de la Réunion (ARIV)** est composée de représentants de l'Administration, de la production organisée, des importateurs, des distributeurs, des provendiers et des organismes de mise en marché.

C'est le lieu où se décide les grandes orientations stratégiques par filière d'élevage, qui sont la base des programmes de contrat de filière. L'ARIV gère l'ensemble des aides Posei allouées à la filière cunicole (150 K€/an pour la période 2009-2013) : aide cœur de pays, aide à la collecte, aide congélation, aide congélation peaux de lapin, promotion viande lapin...

L'ARIV est aussi gestionnaire du Fonds de développement du lapin (FODELAP), fonds alimenté par les acteurs locaux de la filière.

Les éleveurs de lapins de la Réunion utilisent deux marques **d'aliment du bétail** (Proval et Urcoopa) commercialisées par une seule et même entreprise : le groupe Urcoopa.

Depuis quelques années, on constate une baisse de la fabrication d'aliments (400 t/mois en 2007 et 330 t/mois en 2009) qui est principalement dû à la réduction des achats en sac (25 à 30 % du total). Rappelons ici que le niveau de consommation d'aliments du bétail est un très bon indicateur de l'évolution de la production dans les élevages pour les filières monogastriques.

**En matière d'approvisionnement en génétique**, la CPLR a contractualisé depuis de nombreuses années avec le sélectionneur Grimaud Frères(49) en métropole. Ce dernier fournit aujourd'hui plus de deux tiers des élevages métropolitains ce qui donne des éléments de référence.

Pour diffuser la voix femelle, le groupement a installé deux élevages de multiplication (120 femelles chacun) qui approvisionnent l'ensemble des élevages de l'île en parentales reproductrices.

Les éleveurs de la coopérative sont tenus de respecter un taux de renouvellement minimum de 130 %. Ce choix technique exigeant se traduit par un poste de charges très important pour les éleveurs.

Concernant la lignée mâle, le groupement a fait le choix de la diffusion de génétique via la semence avec la pratique de l'insémination artificielle. A noter que ce choix technique, pas toujours compris et partagé par l'ensemble des éleveurs, n'a pas été systématiquement couronné de succès.

Enfin, pour les élevages non adhérents de la coopérative, on peut rencontrer différentes origines génétiques que l'on pourrait qualifier de souches locales. Les performances sont dans ce cas, en deçà des souches hybrides mais parfois avec des résultats économiques corrects et des rythmes de reproduction plus extensifs. Les semences des mâles reproducteurs, commercialisées par la coopérative, sont produites au centre d'élevage de mâles et de production de semences, détenu par le président. On peut constater la rigueur et le sérieux du personnel en charge de cet élevage et du laboratoire de préparation de la semence. Certains enregistrements des opérations permettent peu ou prou de répondre à une exigence de traçabilité.

**Schématiquement, on trouve trois profils d'élevages de lapins sur l'île de la Réunion :**

1°/ les élevages indépendants, presque exclusivement en saillie naturelle, de taille modeste (moins de 20 femelles).

2°/ les élevages indépendants mais professionnels, de taille supérieure à 50 femelles.

3°/ les élevages engagés avec la coopérative, qui sont de tailles diverses et qui ont adopté le plus souvent la conduite en bande unique avec insémination artificielle.

La CPLR a débuté son activité en 1981 avec une dizaine d'éleveurs. Elle a compté jusqu'à haut 105 adhérents, en 1987 et atteint un volume d'activités de 310 tec en 1996 (262 tec en 2009).

La quasi-totalité des lapins de chair produits sur l'île de la Réunion sont achetés par la CPLR qui dispose du **seul abattoir spécialisé à la Réunion**.

Ce nouvel outil a été inauguré au printemps 2010. Il représente un investissement de 800 000 € HT et pourra traiter 600 tec de lapin par an (soit deux fois la production actuelle). Un atelier de transformation, de conditionnement et d'emballage des lapins a été prévu.

Ce bâtiment accueillera aussi le siège administratif de la coopérative, des bureaux ont été prévus à cet effet.

**La commercialisation des lapins produits sur l'île de la Réunion** se fait, soit en vente directe pour un part marginale, soit via la société AVICOM qui commercialise la totalité des lapins fournie par l'abattoir de la CPLR.

Dans le cadre d'un accord bipartite, la coopérative fournit les lapins en carcasse à la société Crête d'or, qui pour partie transforme et conditionne les lapins avant mise en marché par AVICOM.

Au cours des trois dernières années les volumes de lapins traités par Crête d'or ont légèrement régressé : 198 t en 2007, 185 t en 2008 et 189 t en 2009.

Les débouchés sont majoritairement la grande et moyenne distribution, toutefois on peut remarquer que deux enseignes, présentes localement, manquent à son panel clientèle: Leclerc et Leader Price qui travaillent avec du lapin congelé d'export.

Concernant le marché du lapin sur l'île de la Réunion, nous disposons de peu de données sur la consommation à l'exception d'une étude Ipsos de 2004, commanditée par l'Odeadom. Celle-ci observait que la consommation du lapin n'est pas dans les habitudes culinaires (seulement pour un quart des réunionnais) et que les consommateurs sont principalement des ménages d'origine métropolitaine (pas de tradition de consommation à la Réunion). En outre, cette étude faisait ressortir que la viande de lapin a une bonne image en matière de qualité organoleptique et diététique mais est considérée comme chère au regard des

autres viandes. Enfin, la concurrence du produit congelé est très présente car les réunionnais, en tant qu'insulaires, ont des habitudes de consommation en congelé, pas uniquement pour le lapin d'ailleurs (lapins d'origine chinoise le plus souvent).

**A retenir que le marché du lapin à la Réunion se situe est autour de 520 tec pour une population de 800 000 habitants, satisfait avec la production locale pour environ 300 tec et de l'importation pour 220 tec.**

### **Conclusions et recommandations**

La filière cunicole sur l'île de la Réunion connaît depuis plusieurs années une phase délicate.

La cuniculture est une production animale qui requiert une haute technicité, beaucoup de sérieux, de rigueur et une parfaite maîtrise des conditions d'accueil des animaux pour espérer atteindre et maintenir une bonne productivité, et une rentabilité à la clé.

L'adoption réussie de techniques de production intensives imposent que différentes conditions soient satisfaites (conformité des installations, régime alimentaire adaptée, suivi technique et sanitaire, technicité de l'éleveur, maîtrise des conditions d'ambiance et de logement des animaux ...).

Force est de constater que certains éleveurs installés ces dernières années n'ont pas respecté certains de ces principes ce qui a pu générer des déconvenues économique et sociales.

De nombreuses cessations d'activité ont malheureusement été constatées.

Le pari de la relance la production du lapin sur l'île de la Réunion, devra se faire en lien avec la chambre d'agriculture, en s'attachant à la mise en place de nouveaux services apportés aux éleveurs et de nouvelles actions comme :

- Mise en place d'une stratégie de communication en interne et en externe,
- Remise à plat des modalités d'aides aux candidats éleveurs, modalités d'aides aux éleveurs qui veulent rénover ou agrandir leurs élevages
- Définition et mise œuvre d'un plan de formation pour les techniciens puis pour les administrateurs,
- Effectivité d'un suivi GTE de l'ensemble des éleveurs professionnels de lapins en lien avec la chambre d'agriculture,
- Contractualisation avec des experts sur les volets : suivi technique, suivi sanitaire et gestion de l'ambiance des bâtiments d'élevage,
- Organisations de journée d'informations à destinations des éleveurs en priorité,
- Insertion du groupement dans les dynamiques professionnelles de métropole et en priorité dans le réseau Fenalap.

L'ensemble de ces mesures menées à l'intention des éleveurs de lapins réunionnais, en coopérative ou non, devra être accompagné par les pouvoirs publics.